

**MISE A DISPOSITION DE PARCELLES POUR L'EPANDAGE
ECHANGE PAILLE - FUMIER (1).**



Je soussigné, GAEC S'Uxart exploitant agricole
au lieu dit ".....",
commune de Sourastie, déclare donner mon accord
à M. SCEA des Landes éleveur au lieu-dit "....."
commune de Landes (Meyre Souastie), pour l'épandage de :

- et - Lisier (1)
- Fumier (1).

Je précise en outre :

1/ - que l'effectif animal habituel entretenu sur mon exploitation comporte :

Espèces	PORCS	BOVINS LAITS		BOVINS VIANDE		AUTRES (à préciser)
		Vaches	Génisses	Vaches	Taurillons/ Bœufs	
nombre :						
- sur paille					17	
- sur lisier						
- élevage en plein-air						

2/ - que la S.A.U. totale de mon exploitation est de 13790 ha

La répartition culturale de cette S.A.U. est la suivante :

- céréales :ha
- maïs ensilage :ha
- prairies permanentes :ha
- prairies temporaires :ha
- cultures de printemps (2) :ha
-ha
-ha
-ha
-ha

3/ - que la S.A.U. mise à disposition pour l'Épandage est de 13790 ha.
(Cf. Références jointes en annexe) Tableau du PE avec les réf. cadastrales.

Je m'engage à signaler immédiatement à la Préfecture, Service des Installations Classées, toute modification qui porterait sur ce contrat.

Fait à Sourastie, le 30/08/2016
Signature de l'apporteur.

(1) rayer la mention inutile - (2) faire un inventaire



- Contrôle nominatif du Parc de l'air -

**MISE A DISPOSITION DE PARCELLES POUR L'EPANDAGE
ECHANGE PAILLE - FUMIER (1).**



Je soussigné, SCEA Grandhomme exploitant agricole
 au lieu dit "Pes en Atlas";
 commune de Pes en Atlas déclare donner mon accord
 à M. SCEA des Nains éleveur au lieu-dit "Pes en Atlas (Avesa Salshe)"
 commune de Pes en Atlas (Avesa Salshe) pour l'épandage de :
 - Lisier (1)
 et - Fumier (1).

Je précise en outre :

1/ - que l'effectif animal habituel entretenu sur mon exploitation comporte :

Espèces	PORCS	BOVINS LAITS		BOVINS VIANDE		AUTRES (à préciser)
		Vaches	Génisses	Vaches	Taurillons/ Bœufs	
nombre :						
- sur paille						
- sur lisier						
- élevage en plein-air						

2/ - que la S.A.U. totale de mon exploitation est de 9859 ha

La répartition culturale de cette S.A.U. est la suivante :

- céréales :ha
- maïs ensilage :ha
- prairies permanentes :ha
- prairies temporaires :ha
- cultures de printemps (2) :ha
-ha
-ha
-ha
-ha

3/ - que la S.A.U. mise à disposition pour l'Épandage est de 9859 ha.
 (Cf. Références jointes en annexe) Tableau du PE avec les réf. cadastrales.

Je m'engage à signaler immédiatement à la Préfecture, Service des Installations Classées, toute modification qui porterait sur ce contrat.

Fait à Salshe, le 30/08/2016
 Signature de l'apporteur.

(1) rayer la mention inutile - (2) faire un inventaire



— Sans-serif-nominale du Bas de l'Alphabet —